

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



**TOUS ENSEMBLE
pour la réussite!**

2022-2023

**Centre
de services scolaire
du Lac-Témiscamingue**

Québec



Ce document a été réalisé par :

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
2, rue Maisonneuve
Ville-Marie (Québec) J9V 1V4
Courriel : courrier@csslt.gouv.qc.ca
Site Internet : www.csslt.gouv.qc.ca
Téléphone : 819 629-2472
Télécopieur : 819 629-3357

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL du Centre de services scolaire

C'est avec un grand plaisir que nous partageons avec vous le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

À la lecture de ces pages, vous constaterez que l'année que nous venons de vivre s'est déroulée en gardant le cap vers la réussite, et ce, grâce à l'engagement de tous les membres de la communauté éducative.

Nous sommes fiers de faire état de la qualité des services offerts dans l'ensemble des établissements jeunes et adultes.

La dernière année nous a permis d'élaborer notre plan d'engagement vers la réussite 2023-2027. Cette démarche s'est avérée un très bel exercice de consultation et de mobilisation. Elle nous a amenés à établir les enjeux et les grandes orientations qui guideront nos actions pour les prochaines années.

Enfin, nous tenons à remercier tout le personnel, les parents ainsi que les partenaires de la communauté qui contribuent à la réussite éducative et au développement du plein potentiel de nos élèves.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Marie-Claude Lozier
Présidente

Éric Larivière
Directeur général

ACRONYMES UTILISÉS

| | |
|-------------------|--|
| AEP | Attestation d'études professionnelles |
| CERE | Comité d'engagement pour la réussite de l'élève |
| CISSSAT | Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue |
| CJET | Carrefour Jeunesse-emploi du Témiscamingue |
| COUD | Programme de formations de courte durée |
| CSSLT | Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue |
| CST | Culture, société et technique (Mathématiques) |
| DEP | Diplôme d'études professionnelles |
| DSE | Directrice des Services éducatifs et complémentaires |
| DSRF | Directrice du Service des ressources financières |
| DSRH | Directrice du Service des ressources humaines |
| DSRI | Directeur du Service des ressources informationnelles |
| DSRM | Directeur du Service des ressources matérielles |
| EHDAA | Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage |
| FAD | Formation à distance |
| FIS | Formation à l'intégration sociale |
| FP | Formation professionnelle |
| ISP | Insertion socioprofessionnelle |
| ITIL | Information Technology Infrastructure Library |
| Mathématiques CST | Mathématiques Culture, Société et Technique |
| MEQ | Ministère de l'Éducation du Québec |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| PEVR | Plan d'engagement vers la réussite |
| RAC | Reconnaissance des acquis et des compétences |
| SAE | Service aux entreprises |
| SARCA | Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement |
| SEF | Service d'entrée en formation |
| SEJAT | Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (FSE-CSQ) |
| SIS | Service d'intégration socioprofessionnelle |
| TDG | Test de développement général |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. Présentation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue | 6 |
| 1.1. Le Centre de services scolaire en bref | 6 |
| 1.2. Faits saillants | 9 |
| 1.3. Services éducatifs et autres services | 10 |
| 2. Gouvernance du Centre de services scolaire | 13 |
| 2.1. Conseil d'administration | 13 |
| 2.2. Autres comités de gouvernance | 15 |
| 2.3. Code d'éthique et de déontologie | 19 |
| 2.4. Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics | 19 |
| 3. Résultats | 20 |
| 3.1. Plan d'engagement vers la réussite | 20 |
| 3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence | 24 |
| 3.3. Procédure d'examen des plaintes | 25 |
| 4. Utilisation des ressources | 26 |
| 4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire | 26 |
| 4.2. Ressources financières | 27 |
| 4.3. Gestion et contrôle des effectifs | 28 |
| 4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus | 29 |
| 4.5. Ressources matérielles et informationnelles | 29 |
| 5. Annexes du rapport annuel | 31 |
| Rapport du protecteur de l'élève | 31 |
| Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone | 33 |
| Les bons coups des établissements | 39 |

1. Présentation du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

1.1. Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue dessert sur tout le territoire de la MRC de Témiscamingue une clientèle de près de 2 000 élèves.

Le CSSLT compte 17 bâtisses :

Dix desservant de l'enseignement préscolaire et primaire :

| | | |
|------------------------|-------------------------|------------|
| ▪ Notre-Dame | Béarn | 73 élèves |
| ▪ De L'Assomption | Fabre | 47 élèves |
| ▪ Marie-Assomption | Saint-Bruno-de-Guigues | 120 élèves |
| ▪ Saint-Gabriel | Ville-Marie | 290 élèves |
| ▪ Marie-Immaculée | Latulipe | 83 élèves |
| ▪ Saint-Isidore | Laverlochère | 85 élèves |
| ▪ Notre-Dame-de-Liesse | Saint-Eugène-de-Guigues | 84 élèves |
| ▪ De la Petite-Ourse | Nédélec | 70 élèves |
| ▪ De la Grande-Ourse | Notre-Dame-du-Nord | 72 élèves |
| ▪ Gilbert-Théberge | Témiscaming | 162 élèves |

Quatre desservant de l'enseignement secondaire

| | | |
|----------------------|--------------------|------------|
| ▪ Du Carrefour | Latulipe | 43 élèves |
| ▪ Gilbert-Théberge | Témiscaming | 88 élèves |
| ▪ Marcel-Raymond | Lorrainville | 352 élèves |
| ▪ Rivière-des-Quinze | Notre-Dame-du-Nord | 287 élèves |

Nombre de services de garde en milieu scolaire : 6

Trois desservant l'éducation des adultes et la formation professionnelle

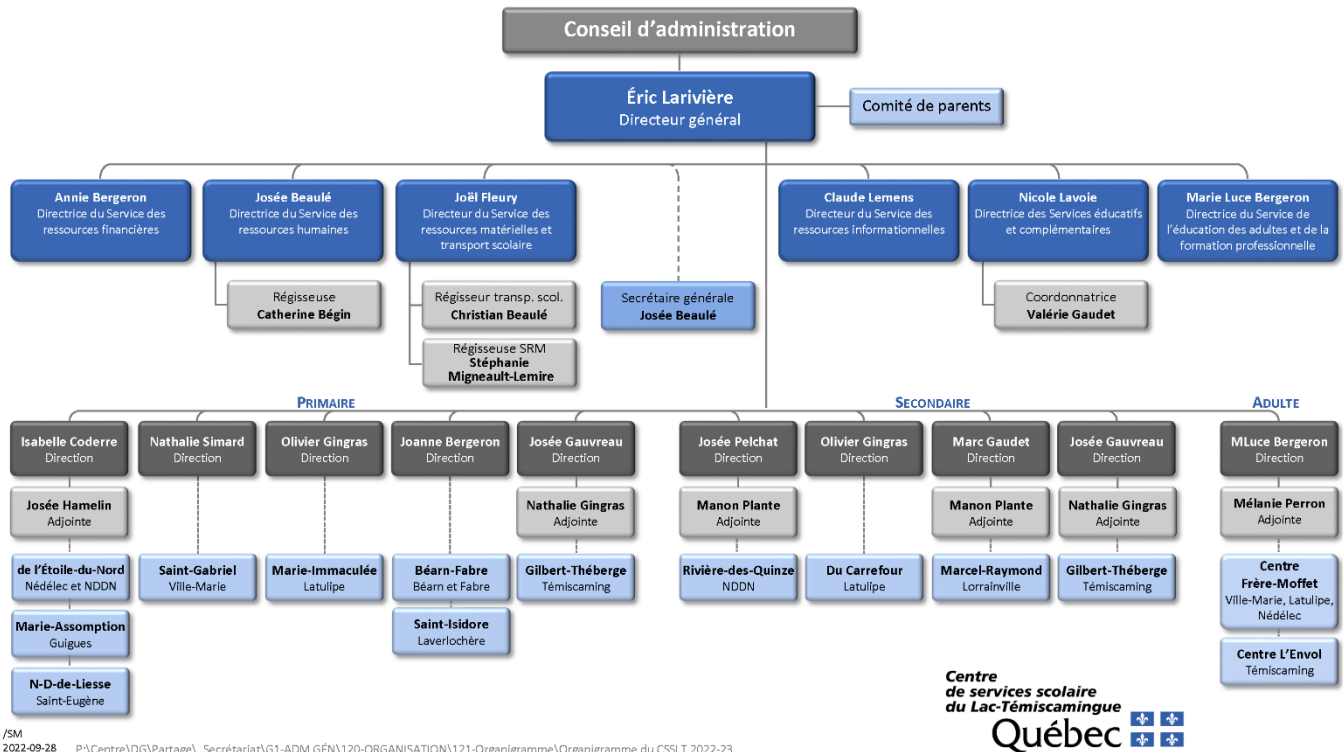
- Centre Frère-Moffet, Ville-Marie
- Centrest, Latulipe
- Centre L'Envol, Témiscaming

Clientèle

| | |
|---|--------------|
| ▪ Secondaire, formation commune (alpha. à 2 ^e sec.) | 19 |
| ▪ Secondaire, formation diversifiée (3 ^e à 5 ^e sec.) | 44 |
| ▪ Formation en intégration socioprofessionnelle et métiers semi-spécialisés (ISP) | 29 |
| ▪ Formation en intégration sociale | 151 |
| ▪ Francisation | 36 |
| ▪ Formation à distance + autodidacte | 53 |
| ▪ Formation à distance FAD élèves de l'extérieur | 3 678 |
| ▪ Formation professionnelle (DEP) | 51 |
| ▪ Éléves temps partiel FP (à la carte) | 30 |
| ▪ Service aux entreprises | 339 |
| ▪ Reconnaissance d'acquis et compétences | 8 |
| ▪ Reconnaissance des acquis (TDG) | 16 |
| ▪ Service d'entrée en formation (SEF) | 12 |
| ▪ TOTAL | 4 449 |

- Édifice Bruyère Ville-Marie

Organigramme du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue 2022-2023



/SM
2022-09-28 P:\Centre\DG\Partage_Secrétariat\G1-ADM GÉN\120-ORGANISATION\121-Organigramme\Organigramme du CSSLT 2022-2023



Le Centre administre un budget d'environ 44 millions ainsi que quelque 600 employés. Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue œuvre afin de mobiliser le personnel, les parents et la communauté pour que tous participent activement à la réussite éducative de tous les élèves jeunes et adultes ainsi qu'au développement de leur plein potentiel afin de leur permettre d'atteindre leurs plus grandes aspirations.

Contexte dans lequel évolue le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue

Le statut socio-économique du territoire et ses répercussions sur le plan de l'éducation

(Document de référence : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue)

Conditions démographiques :

- Territoire situé à l'extrême ouest de la province, limitrophe à l'Ontario;
- Superficie de 19 154 km²;
- Distance moyenne entre le Centre et les écoles est de 37 km;
- Distance la plus grande entre deux écoles est 139 km (de Témiscaming à Nédélec);
- Distance entre le centre du territoire et le cégep le plus proche est de 130 kilomètres, 100 % des municipalités sont situées à plus de 40 kilomètres du cégep le plus proche;
- Population 15 980 habitants – 11 % de la population de la région Abitibi-Témiscamingue;
- 19 municipalités, 2 territoires non organisés (65 % de la superficie du territoire);
- En 2021, 79,4 % des habitants vivent en milieu rural dans les petites localités comptant souvent moins de 1 000 personnes;
- De 2013 à 2017, perte de 3,1 % de la population;
- L'âge moyen 45,4 ans (comparativement à 42,1 ans au Québec);
- En 2020, l'indice synthétique de fécondité le plus élevé de la région, soit à 1,966 enfant par femme, en moyenne;
- Les Premières Nations bien présentes (2021) :
 - 4 communautés Anishnabe principalement anglophones
 - Croissance de la population autochtone; en 2021 : 15 % de la population (2 380 personnes) et en 2017 : 7,5 %
 - Âge moyen 35,7 ans.

Mode de vie et environnement social :

- 45 % des familles ont un enfant, 38 % en ont deux, et 18 % ont trois enfants et plus;
- De 2006 à 2011, le nombre de familles monoparentales passe de 20,1 % à 25,5 %;
- 14 % de la population témiscamienne ont l'anglais comme langue maternelle ou comme première langue officielle;
- 7,8 % des élèves du secteur jeunes n'ont pas le français comme langue maternelle;
- 14 % de la population a l'anglais comme seule langue officielle.

1.2. Faits saillants

- ▶ **Voir les faits saillants des écoles et des centres dans les annexes.**

- ▶ **Nouveau service adapté**

Ayant un souci constant d'offrir des services qui répondent aux besoins des élèves. Nous avons mis en place un parcours adapté à une clientèle ayant un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) présentant d'importants défis d'adaptation à un contexte scolaire régulier.

- ▶ **Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)**

Création du comité d'engagement pour la réussite de l'élève (CERÉ) afin d'amorcer le travail d'analyse de la situation de notre CSS dans le but de dresser notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

- ▶ **Lancement d'une marque employeur**

Le CSSLT lance en septembre 2022 sa marque employeur : Connecté à ce qui compte. Parallèlement, l'organisation entame une vaste campagne d'attraction et de rétention. Plusieurs initiatives sont lancées tout au long de l'année en lien avec cette nouvelle identité visuelle. Il s'agit d'une offensive structurée et originale afin que l'organisation se démarque et se positionne comme un employeur de choix.

- ▶ **Recrutement international**

Le CSSLT devient le premier centre de services scolaire de la région à participer à une mission de recrutement international en avril 2023. Deux membres de l'organisation se sont rendus en Tunisie pour tenter de recruter des enseignants, notamment au secondaire. Une promesse d'embauche a été signée avec trois enseignants tunisiens hautement qualifiés. Ils devraient faire leur entrée au Québec à l'été 2024.

- ▶ **Première journée mieux-être**

Une journée mieux-être est organisée pour la première fois au CSSLT, en avril 2023. Les employés de l'organisation ont tous été invités. Près de 200 personnes ont participé à des ateliers sportifs et culturels. Un repas a aussi été offert à l'ensemble des participants. La formule demi-journée a été fort appréciée!



1.3. Services éducatifs et autres services

Secteur des jeunes – Services éducatifs

Le Centre de services a organisé des services pour une clientèle de 1 855 jeunes en 2022-2023. La clientèle était répartie selon les ordres d'enseignement suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| Programme Passe-Partout | 24 enfants |
| Préscolaire (4 ans et 5 ans) | 183 élèves |
| Primaire | 902 élèves |
| Secondaire | 770 élèves |

Nous avons mis en place certains parcours permettant d'offrir les services adaptés selon les besoins de certains élèves :

| | |
|------------|--|
| Primaire | Parcours différenciés pour des enfants ayant des profils limites sur le plan cognitif pour 27 élèves |
| Secondaire | Parcours différenciés pour des enfants ayant des profils limites sur le plan cognitif pour 18 élèves |
| | Parcours de formation axée à l'emploi pour 21 élèves |

Secteur des jeunes – Services culturels

Grâce à la mesure Culture à l'école, le Centre de services scolaire a pu, par l'intermédiaire du comité culturel, offrir six spectacles pour les élèves de tous les niveaux du secteur des jeunes en partenariat avec le diffuseur local. Près de 225 ateliers et sorties à volet culturel et scientifique ont eu lieu.

Transport scolaire

| | |
|-----------------------------|-------|
| Nombre d'élèves transportés | 1 558 |
| Nombre de parcours | 190 |
| Nombre d'autobus | 55 |
| Nombre de berlines | 4 |

Secteur des adultes et formation professionnelle

Le centre Frère-Moffet est situé à Ville-Marie. Des services en formation professionnelle (FP) et en éducation des adultes (EA) y sont offerts ainsi que le Service aux entreprises (SAE). Les activités de l'EA peuvent également être décentralisées dans les pavillons de Nédélec (L'Horizon) et Latulipe (Centrest) lorsque le nombre d'inscriptions le permet.

Le centre L'Envol, situé à Témiscaming, est un centre de formation bilingue (anglais et français). On y offre de l'EA et de la formation professionnelle en Pâtes et papiers lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant.

Offres en formation professionnelle

Les centres Frère-Moffet et L'Envol sont autorisés à offrir sept programmes de formation qui mènent vers un diplôme d'études professionnelles (DEP). Ces programmes couvrent trois secteurs de formation, soit :

- agriculture et pêches;
- foresterie et papiers;
- administration.

À la carte des enseignements, nous retrouvons donc les options suivantes :

- Production animale (DEP 5354);
- Secrétariat (DEP 5357);
- Pâtes et papiers-opérations (DEP 5262);
- Production horticole (DEP 5348);
- Horticulture et jardinerie (DEP 5288);
- Grandes cultures (DEP 5254);
- Fleuristerie (DEP : 5173).

Malheureusement, les DEP en Fleuristerie et en Pâtes & papiers sont des cartes inopérantes depuis quelques années à cause du faible taux d'inscription.

Depuis février 2020, le centre a offert à deux reprises le DEP en Plomberie et chauffage grâce à une délocalisation de cartes conclue avec le Centre de services scolaire de la Baie-James. Lors de la 1^{re} cohorte, ce sont 11 élèves qui ont gradué. Présentement, il y a 15 élèves d'inscrits à la 2^e cohorte qui se terminera en novembre 2023.

Étant donné que le recrutement d'élèves est souvent difficile, cela implique qu'il faut user de stratégies différenciées et créatives pour arriver à démarrer nos cohortes. Voici quelques stratégies mises de l'avant par l'équipe cette année :

- L'adaptation de deux programmes afin d'offrir une formation en alternance travail-études en Production horticole et en Horticulture & jardinerie. Grâce au programme COUD, les élèves inscrits dans l'un de ces programmes reçoivent une rémunération pendant leur formation et l'entreprise reçoit une subvention pour l'accueil d'un stagiaire. Cela favorise le recrutement des élèves et permet aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre de qualité pendant leur formation.
- Nous souscrivons au programme d'Expérience Québec dans le but de favoriser le recrutement d'apprenants adultes provenant de l'international. Nous avons d'ailleurs reçu un premier élève du Cameroun en septembre 2022. Il était inscrit en Production animale.
- La reconnaissance d'acquis et de compétences (RAC) est présentement offerte dans les programmes de Production animale et Secrétariat. D'ailleurs, des vidéos promotionnelles ont été mises en ligne afin de promouvoir ce service.

Offres en formation générale adulte

À l'éducation des adultes, les services suivants sont offerts :

- Formation secondaire (DES);
- Alphabétisation;
- Formation à l'intégration sociale (FIS);
- Services d'intégration socioprofessionnelle (SIS);
- Service de francisation;
- Service de formation à distance.

L'alphabétisation, la francisation et la formation à l'intégration sociale et l'intégration socioprofessionnelle (se donnent en centre, mais aussi dans les différentes localités en partenariat avec divers organismes communautaires et les entreprises du milieu, ce qui nous permet de rejoindre un plus grand nombre de personnes.

Présentement, une formation en intégration sociale, socioprofessionnelle et académique donne lieu à l'organisation d'un service de garde au centre Frère-Moffet. Le programme « Parents en action » a pour objectif de permettre aux parents qui ont des enfants âgés de 0 à 12 ans, d'effectuer un retour aux études tout en développant et en améliorant leurs compétences parentales. Ce sont 12 places en service de garde qui ont été créées en partenariat avec le CISSAT.

Avec l'arrivée de travailleurs immigrants et leur famille, nous avons pu débiter les services de francisation sur le territoire, mais cela demeure une perspective de développement pour le centre. Nous faisons souvent face à des enjeux de disponibilité des travailleurs, de nombre d'élèves et de répartition sur le territoire.

La formation à distance (FAD) est en progression depuis 2017. En juin 2023, une nouvelle entente a été signée avec l'entreprise ChallengeU afin de nous permettre l'utilisation d'un matériel pédagogique respectant les exigences du renouveau pédagogique et entièrement virtuel. L'entreprise effectue aussi du recrutement d'élèves pour nous, ce qui nous amène à accompagner des élèves de partout au Québec.

Offre Services aux entreprises

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Service aux entreprises du Témiscamingue est maintenant dissocié du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue. En effet, nous avons fait l'embauche d'un conseiller à temps complet et d'une secrétaire à 28 h/semaine.

Les entreprises de notre territoire ont été répertoriées et une infolettre des diverses offres de services leur sera envoyée quelques fois par année. La formation continue aux individus est aussi assurée par ce service.

Malgré le fait que la structure soit récente, nous observons déjà que l'offre de formation est beaucoup plus diversifiée et s'étend sur tout le territoire. Voici quelques exemples de formations offertes cette année :

Formations agricoles :

- Prodiguer des soins aux animaux;
- Entretien de tracteur;
- Entretien de moissonneuse-batteuse.

Formations pour les entreprises :

- Conduite de chariot élévateur;
- Formation pour l'utilisation de plateformes élévatrices.

Formations horticoles :

- Culture de pommiers en zone nordique;
- Arbres fruitiers;
- Culture des agrumes;
- Implantation de cultures en serre;
- Introduction aux plantes médicinales;
- Micropousses;
- Jardinage.

Autres formations :

- AEP service à la clientèle;
- Chasse, pêches et piégeage;
- Tenue de livres;
- Formations en cuisine (sushis, terrines & pâtés, pâte à choux, etc.);
- Français fonctionnel.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration

Membres parents d'élèves

| | |
|---------------------------------------|--|
| Poste vacant | District # 1 École de l'Étoile-du-Nord – Nédélec et Notre-Dame-du-Nord École Rivière-des-Quinze - Notre-Dame-du-Nord |
| M ^{me} Célia Vincent-Cadieux | District # 2 École Du Carrefour – Latulipe École Saint-Isidore – Laverlochère-Angliers École Notre-Dame-de-Liesse – Saint-Eugène-de-Guigues |
| M ^{me} Marie-Claude Lozier | District # 3 École Saint-Gabriel – Ville-Marie École Marie-Assomption – Saint-Bruno-de-Guigues |
| M ^{me} Andréane Gauthier | District # 4 École Béarn-Fabre – Béarn et Fabre École Marcel-Raymond – Lorrainville |
| M ^{me} Caroline Thérien | District # 5 École Gilbert-Théberge – Témiscaming |

Membres représentant le personnel

| | |
|--------------------------------------|--|
| M. Robert Bureau | Personnel enseignant |
| M ^{me} Marie-Michèle Héroux | Personnel professionnel non enseignant |
| M ^{me} Nancy Falardeau | Personnel de soutien |
| M ^{me} Nathalie Simard | Direction d'établissement |
| M ^{me} Nicole Lavoie | Personnel d'encadrement |

Membres représentant la communauté

| | |
|---|--|
| M ^{me} Monia Jacques | Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines |
| M. Richard Provencher | Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles |
| Vacant | Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel |
| M. Marco Clément | Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux |
| M ^{me} Anabelle Landry-Genesse | Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans |

Calendrier des séances tenues

- 29 août 2022
- 17 octobre 2022
- 28 novembre 2022
- 13 février 2023
- 24 avril 2023
- 19 juin 2023

Décisions du conseil d'administration

- Renouvellement du contrat du crédit variable
- Programmation annuelle des investissements en ressources informationnelles 2022-2023
- Délégation au comité de gouvernance et d'éthique
- Régime d'emprunts à long terme
- Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxe scolaire
- Régime d'emprunts temporaires
- Engagement d'une firme de professionnels pour les services en architecture pour la construction du centre de formation horticole au centre Frère-Moffet de Ville-Marie
- Modifications à l'acte d'établissement 2022-2023 de l'école Saint-Isidore de Laverlochère
- Délégation au comité de gouvernance et d'éthique
- Délégation au comité de vérification
- Délégation au comité des ressources humaines
- Nomination officier - élection à la vice-présidence
- Équipements et logiciels de réseau
- Règles pour l'admission et les critères d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire
- Engagement d'une firme de professionnels pour les services en ingénierie mécanique et électrique pour la construction du centre de formation horticole au centre Frère-Moffet de Ville-Marie
- Désignation – membre représentant la communauté (poste vacant)
- Contrat pour la réfection de la toiture et désamiantage des fenêtres de l'école Saint-Gabriel de Ville-Marie
- Calendrier scolaire – secteur des jeunes
- Calendrier scolaire formation générale adulte 2023-2024
- Calendrier scolaire secteur formation professionnelle 2023-2024
- Calendrier scolaire adulte intégration 2023-2024
- Changement de contrôle du capital-actions d'une entreprise de transport scolaire
- Organisation scolaire secteur des jeunes 2023-2024
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026
- Actes d'établissement 2023-2024
- Mandat 2023-7525-50 : postes informatiques et moniteurs neufs
- Modification de la politique RH-13 en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail
- Approbation du comité régional d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James
- Mandat de vérification
- Renouvellement de contrat de crédit variable d'opération chez Desjardins
- Recommandation du Protecteur de l'élève
- Calendrier des séances 2023-2024
- Listes des projets en investissement mesures 50621, 50622, 50524 et 30850, année de financement 2023-2024
- Cadre financier 2023-2024
- Adoption du budget 2023-2024
- Renouvellement de l'entente avec ChallengeU pour la formation à distance à l'éducation des adultes
- Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027

2.2. Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|----------------------------------|--|
| Comité de gouvernance et éthique | M ^{me} Célia Vincent-Cadieux M ^{me} Nathalie Simard M ^{me} Anabelle Landry-Genesse M ^{me} Josée Beaulé, secrétaire générale |
| Comité de vérification | M. Richard Provencher M ^{me} Caroline Thérien M. Robert Bureau M ^{me} Annie Bergeron, DSRF |
| Comité ressources humaines | M. Richard Provencher M. Monia Jacques M ^{me} Marie-Claude Lozier M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |

■ Liste des comités du Centre de services et de leurs membres

| Nom du comité | Liste des membres |
|---|--|
| Comité consultatif de gestion et comité de répartition des ressources (CCG – CRR) | M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Annick Beauséjour, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Marie Luce Bergeron, directrice de centre M ^{me} Annie Bergeron, DSRF M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M. Joël Fleury, DSRM M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice des Services éducatifs M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M. Olivier Gingras, directeur d'établissement M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Nicole Lavoie, DSE M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Josée Pelchat, directrice d'établissement M ^{me} Mélanie Perron, directrice adjointe de centre M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Manon Plante, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement |
| Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) | M ^{me} Patricia Barrette, parent M. Alain Flageol, parent M ^{me} Sandra O'Connor, parent M ^{me} Aurélie Ritchot-Cyr, parent M. Pierre Whissell, parent M ^{me} Annie Girard, professionnelle M ^{me} Lindy Goulet, enseignante M ^{me} Cassandra Brien-Woodberry, personnel de soutien M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Nicole Lavoie, DES M ^{me} Chantal Perreault, CISSSAT |

| | |
|--|---|
| Comité 8-9.04 (EHDA) | M ^{me} Fannie Phillips, enseignante M ^{me} Lindy Goulet, enseignante M ^{me} Jessica Beaugard, enseignante M. Marc-André Gagnon, représentant SEJAT M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Nicole Lavoie, DSE M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité de transport scolaire | M. Éric Larivière, directeur général M. Joël Fleury, DSRM M. Christian Beaulé, régisseur M ^{me} Manon Plante, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Andréane Gauthier, parent |
| Comité de parents | M ^{me} Cinthya Roy, école Saint-Isidore M ^{me} Véronique Drolet, école Notre-Dame-de-Liesse M ^{me} Andréane Gauthier, école Béarn-Fabre M ^{me} Véronique Champagne-Cloutier, école de l'Étoile-du-Nord M ^{me} Marie-Claude Lozier, école Saint-Gabriel M ^{me} Claudie Côté, école Marie-Assomption Poste vacant, école Du Carrefour M ^{me} Caroline Thérien, école Gilbert-Théberge M ^{me} Joëlle Thiboutot, école Rivière-des-Quinze M ^{me} Caroline Renaud, école Marcel-Raymond M. Pierre Whissell, représentant du comité EHDA |
| Comité citoyenneté à l'ère numérique | M ^{me} Lyne Cyr, conseillère pédagogique M ^{me} Annie Girard, conseillère pédagogique M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Valérie Bellehumeur, enseignante M ^{me} Catherine Pichette, enseignante M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice des Services éducatifs M ^{me} Kim Leroux, enseignante M ^{me} Valérie Côté, enseignante |
| Comité culturel | M ^{me} Julie Gagnon, enseignante M ^{me} Marilou Gilbert, enseignante M ^{me} Sophie Lance, enseignante M ^{me} Chantal Moreau, enseignante M ^{me} Véronique Beaulé, agente de dév. culturel à la MRCT M ^{me} Manon Plante, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice des Services éducatifs |
| Comité d'accueil des nouveaux employés | M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Nicole Lavoie, DES M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M ^{me} Mélanie Perron, directrice adjointe de centre M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement |
| Comité de mesures d'urgence | M. Joël Fleury, DSRM M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M. Éric Larivière, directeur général M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Josée Pelchat, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement |

| | |
|--|--|
| Comité de participation enseignants | M ^{me} Jessica Beaugard enseignante M ^{me} Josée Aumond, enseignante M ^{me} Annie Ash, enseignante M ^{me} Isabelle Lepage-Gagné, enseignante M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Nicole Lavoie, DSE M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre (sur invitation) M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité de perfectionnement enseignant | M ^{me} Christine Jollette, enseignante M ^{me} Jessica Beaugard, enseignante M ^{me} Malorie Julien, enseignante M ^{me} Joanne Bergeron, directrice d'établissement M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Nicole Lavoie, DSE |
| Comité de perfectionnement professionnel | M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M ^{me} Colette Gravel, agente de réadaptation M ^{me} Manon Goulet, psychoéducatrice M ^{me} Sonia Pilon, directrice adjointe de centre M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité de perfectionnement soutien | M ^{me} Sophie Paquin, prés. syndicat, tech. éduc. spécialisée M ^{me} Monica Leblanc, technicienne en organisation scolaire M ^{me} Geneviève Aubé, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité de sécurité de l'information | M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M. Éric Larivière, directeur général M. Hernando marin Gomez, analyste M. Pascal Falardeau, technicien informatique M. Maxim Carl, technicien informatique M. Richard Mayer, technicien informatique M. Stéphane Rannou, technicien informatique classe princ. |
| Comité des communications | M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice aux Services éducatifs M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Manon Plante, directrice adjointe d'établissement |
| Comité du budget | M ^{me} Annie Bergeron, DSRF M ^{me} Marie Luce Bergeron, directrice de centre M. Joël Fleury, DSRM M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Isabelle Coderre, directrice d'établissement |
| Comité mieux-être | M ^{me} Tanya Neveu, agente de développement M ^{me} Jessica Beaugard, enseignante M ^{me} Fannie Phillips, enseignante M ^{me} Annie Ash, enseignante M. Olivier Gingras, directeur d'établissement M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |

| | |
|--|---|
| Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) | M ^{me} Annie Ash, enseignante M ^{me} Valérie Bellehumeur, enseignante M ^{me} Mélissa Bernier, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Debbie Boucher, enseignante M. Alain Desrochers, chercheur en éducation M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice des Services éducatifs M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M. Éric Larivière, directeur général M ^{me} Nicole Lavoie, DSE M ^{me} Kim Leroux, enseignante M. Steve Loiselle, enseignant M ^{me} Mélanie Perron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle M ^{me} Catherine Pichette, enseignante M ^{me} Nathalie Simard, directrice d'établissement |
| Comité relation de travail professionnel | M ^{me} Line Côté, conseillère pédagogique M ^{me} Manon Goulet, psychoéducatrice (substitut) M ^{me} Julie Gobeil, conseillère pédagogique M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité relation de travail soutien | M ^{me} Sophie Paquin, prés. syndicat, tech. éduc. spécialisée M ^{me} Geneviève Aubé, technicienne en éducation spécialisée M ^{me} Monica Leblanc, technicienne en organisation scolaire M. Olivier Gingras, directeur d'établissement M ^{me} Catherine Bégin, régisseuse aux ressources humaines M ^{me} Josée Beaulé, DSRH |
| Comité santé, sécurité et qualité de vie au travail | M ^{me} Isabelle Lepage-Gagné, enseignante M ^{me} Jessica Beaugard, enseignante M ^{me} Annie Ouellette, technicienne en documentation M. Anthony Pomerleau, agent de réadaptation M ^{me} Sophie Paquin, prés. syndicat, tech. éduc. spécialisée M ^{me} Line Côté, conseillère pédagogique M ^{me} Josée Beaulé, DSRH M. Joël Fleury, DSRM M ^{me} Mélanie Perron, directrice de centre M ^{me} Nathalie Gingras, directrice adjointe d'établissement |
| Comité technopédagogique | M. Claude Lemens, DSRI M ^{me} Valérie Gaudet, coordonnatrice des Services éducatifs M. Marc Gaudet, directeur d'établissement M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Mélanie Perron, directrice adjointe de centre M ^{me} Lyne Cyr, conseillère pédagogique |
| Table locale santé-éducation | M ^{me} Nicole Lavoie, DSE M ^{me} Josée Gauvreau, directrice d'établissement M ^{me} Josée Hamelin, directrice adjointe d'établissement M ^{me} Josée Pelchat, directrice d'établissement |

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Il est annexé au présent rapport.

Au cours de l'année 2022-2023, aucune plainte n'a été déposée auprès de la personne responsable de l'application du code d'éthique et de déontologie. La Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8) prévoit maintenant que le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue en conformité avec la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics possède une politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles. Au cours de la présente année, aucun acte répréhensible n'a été porté à l'attention de la responsable du suivi des divulgations.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| Reddition de comptes 2022-2023 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics | Nombre de divulgations ou de communications de renseignements |
|--|---|
| 1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations | 0 |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22 | S/O |
| 3. Divulgations fondées | S/O |
| 4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4: | S/O |
| 1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi | S/O |
| 2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie | S/O |
| 3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui | S/O |
| 4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité | S/O |
| 5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement | S/O |
| 6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5 | S/O |
| 5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 | S/O |

3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

■ Orientation 1 : Des réussites pour tous

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultat ¹ 2018-2019 | Résultat ² 2019-2020 | Résultat ² 2020-2021 | Résultat ² 2021-2022 | Résultat ² 2022-2023 |
|--|--|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Objectif 1.1 D'ici 2023, augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans. | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, produit par le MEQ | Porter le taux de diplomation et de qualification après 7 ans à 84 %. | Cohorte 11-12 Total : 78,1 % | Cohorte 12-13 Total : 71 % | Cohorte 13-14 80,4 % | Pas encore publié par le MEQ | Non disponible |
| Objectif 1.2 D'ici 2023, augmenter la qualité de la réussite des élèves en lecture et écriture en 4 ^e année, 6 ^e année et 2 ^e secondaire. | Proportion d'élèves ayant un résultat aux épreuves du MEQ et du CSSLT inférieur à 70 % | Porter la proportion d'élèves ayant un résultat inférieur à 70 % aux épreuves aux cibles suivantes : | | | | | |
| | | 4^e année : Lecture : 15 % Écriture : 15 % | 40 % 35 % | Aucune donnée* | Aucune donnée* | 31 % 41,7 % | 24,8 % 45 % |
| | | 6^e année : Lecture : 15 % Écriture : 15 % | 25 % 31 % | | | 36,9 % 44,9 % | 40 % 43 % |
| | 2^e secondaire : Lecture : 20 % Écriture : 15 % | 49 % 34 % | | | 61,1 % 47,9 % | 58 % 48,2 % | |
| | Taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MEQ | Porter le taux moyen de réussite à l'épreuve d'écriture en 5 ^e secondaire à 90 % | 63,3 % | Aucune donnée* | Aucune donnée* | 62,5 % | 77,7 % |

*En raison du contexte de pandémie de Covid-19, les épreuves ministérielles et celles du Centre de services scolaire ont été annulées.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultat ³ 2018-2019 | Résultat ⁴ 2019-2020 | Résultat ⁴ 2020-2021 | Résultat ⁴ 2021-2022 | Résultat ⁴ 2022-2023 | |
|--|---|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--|
| Objectif 1.3 D'ici 2023, augmenter la qualité de la réussite en mathématique pour les élèves de 4 ^e année, 6 ^e année et 2 ^e secondaire et augmenter le taux de réussite des élèves aux épreuves de 4 ^e secondaire. | Proportion d'élèves ayant un résultat aux épreuves MEQ et du CSSLT inférieur à 70 % | Réduire d'environ la moitié la proportion d'élèves ayant un résultat inférieur à 70 % aux épreuves aux cibles suivantes : | | | Aucune donnée | Aucune donnée | | |
| | | 4^e année : Résoudre : 20 % Raisonner : 15 % | 45 % 43 % | 38,3 % 27,5 % | | | 45 % 37 % | |
| | | 6^e année : Résoudre : 15 % Raisonner : 20 % | 21 % 35 % | 37,8 % 40,9 % | | | 37,42 % 37 % | |
| | | 2^e secondaire Résoudre : 20 % Raisonner : 25 % | 40 % 40 % | 44,7 % 50,3 % | | | 50 % 62 % | |
| | Taux de réussite aux épreuves MEQ | Porter le taux de réussite aux épreuves aux cibles suivantes : | | | | | | |
| | | 4^e secondaire (taux de réussite aux épreuves MEQ 2023) : CST : 70 % TS : 80 % SN : 80 % | 85,7 % - 88,5 % | 76,5 % - 79,7 % | 81,8 % - 80,4 % | | | |
| Objectif 1.4 D'ici 2023, réduire les écarts de réussite entre les filles et les garçons. | Taux de réussite aux épreuves de fin d'année | Porter les écarts moyens entre les taux de réussite aux épreuves en lecture et écriture entre les garçons et les filles aux cibles suivantes : | | | Aucune donnée | Aucune donnée | | |
| | | 4^e année : Lecture : 9 % Écriture : 2 % | 12 % 6,8 % | 7,1 % 11,4 % | | | 12,1 % 12,8 % | |
| | 6^e année : Lecture : 7 % Écriture : 2 % | 7,6 % 7,2 % | 8,9 % 0,4 % | 13,7 % 10,7 % | | | | |
| | 2^e secondaire : Lecture : 16 % Écriture : 13 % | 23,7 % 8,6 % | 21,8 % 8,1 % | 27 % 10,87 % | | | | |
| | Taux de diplomation et de qualification après 7 ans | Porter l'écart de diplomation et de qualification après 7 ans à 9 points entre les garçons et les filles | 19,4 % | 1,1 % | Cohorte 13-14 19,3 % | Pas encore publié par le MEQ | Non disponible | |

³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultat ⁵ 2018-2019 | Résultat ⁶ 2019-2020 | Résultat ⁶ 2020-2021 | Résultat ⁶ 2021-2022 | Résultat ⁶ 2022-2023 |
|--|--|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Objectif 1.5 D'ici 2023, réduire les écarts de réussite entre les élèves HDAA et ceux issus du régulier. | Taux de réussite aux épreuves de fin d'année | Réduire les écarts moyens des taux de réussite aux épreuves à la fin de la 2 ^e année du secondaire entre les élèves HDAA et ceux issus du régulier aux cibles suivantes : | | Aucune donnée | Aucune donnée | | |
| | | Français : Lecture : 23 % Écriture : 14 % | 28,06 % 22,2 % | | | 36,27 % 17,03 % | 40,41 % 37,39 % |
| | | Mathématique : Résoudre : 18 % Raisonner : 24 % | 22,05 % 28,51 % | | | 15,59 % 14,47 % | 30,23 % 39,16 % |

Explication des résultats des objectifs 1.2 à 1.5

On peut observer une importante augmentation (+15 points de pourcentage) du taux de réussite à l'épreuve d'écriture en 5^e secondaire.

En suivant la proportion d'élèves qui ont un résultat inférieur à 70 %, on peut conclure que ces taux ne varient pas beaucoup d'une année à l'autre. Des réflexions devront amener nos équipes collaboratives à documenter les situations et à faire bouger ces proportions. Toutefois, on constate que nos élèves de 4^e année réussissent de mieux en mieux en lecture.

Les taux de réussite des élèves de 2^e secondaire sont assez préoccupants. On dénote près de la moitié des élèves qui ont des résultats inférieurs à 70 %.

■ Orientation 2 : Des continuités harmonieuses entre les différentes étapes du parcours de l'élève

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultat ⁵ 2018-2019 | Résultat ⁶ 2019-2020 | Résultat ⁶ 2020-2021 | Résultat ⁶ 2021-2022 | Résultat ⁶ 2022-2023 |
|---|--|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Objectif 2.1 D'ici 2023, réduire la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus. | Part des élèves de 13 ans ou plus au moment de leur entrée au secondaire (indicateurs nationaux) | Ramener à 11 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans | 12,5 % (20 élèves) | 9,4 % (15 élèves) | 9,9 % (16 élèves) | Pas encore publié par le MEQ | Non disponible |

⁵ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁶ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR

■ Orientation 4 : De saines habitudes de vie

| Objectif | Indicateur | Cible | Résultat ⁷ 2018-2019 | Résultat ⁸ 2019-2020 | Résultat ⁸ 2020-2021 | Résultat ⁸ 2021-2022 | Résultat ⁸ 2022-2023 |
|---|---|------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Objectif 4.1 D'ici 2023, augmenter le nombre d'écoles primaires ayant une organisation permettant aux élèves de bouger 60 minutes par jour. | Nombre d'écoles qui offrent ce type d'activités physiques | 100 % des écoles | 100 % des écoles | 100 % des écoles | 100 % des écoles | 100 % des écoles | 100 % des écoles |

Explication des résultats de l'objectif 4.1

Tout le personnel des écoles du Centre de services est unanime, il est essentiel que les élèves puissent être actifs un minimum de 60 minutes par jour.

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2023 | RÉSULTATS ⁷ 2018 -2019 | RÉSULTATS ⁸ 2019 -2020 | RÉSULTATS ⁸ 020 -2021 | RÉSULTATS ⁸ 2021 -2022 | RÉSULTATS ⁸ 2022 -2023 |
|---|--|---------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1.2.1 Accroître la réussite des élèves | Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans | 84,5 % | 78,1 % | 71 % | 80,4 % | Pas encore publié par le MEQ | ND |
| | Écart de réussite entre garçons et filles | 5,6 % | 21,8 % | 1,1 % | 19,3 % | Pas encore publié par le MEQ | ND |
| | Écart de réussite entre EHDAA et élèves ordinaires | 24,1 % | 24,9 % | 48,1 % | ND | Pas encore publié par le MEQ | ND |
| | Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées | 6,2 % | ND | ND | ND | Pas encore publié par le MEQ | ND |
| | Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public | 11,1 % | 12,5 % | 9,4 % | 9,9 % | Pas encore publié par le MEQ | ND |
| | Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public | 87,4 % | 90,3 % | ND | ND | 87,7 % | 82,5 % |
| 2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes | Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire | 65 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| 2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures | Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant | 50 % | ND* | ND* | ND* | 40 %* | 47 % |

*Nouvelle méthode et outil d'inspection en 2021-2022. L'année 2021-2022 sera l'année de référence pour les années à venir.

⁷ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁸ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

| Échelle |
|---------------------------------|
| Aucun événement |
| Moins de 10 événements déclarés |
| De 10 à 19 événements déclarés |
| De 20 à 39 événements déclarés |
| 40 événements déclarés ou plus |

| Établissement scolaire | Intimidation (fréquence des événements) | Violence (fréquence des événements) | Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève. |
|---|---|-------------------------------------|--|
| Béarn-Fabre (120 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Saint-Gabriel de Ville-Marie (290 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues (120 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Saint-Isidore de Laverlochère (85 élèves) | De 10 à 19 événements déclarés | De 10 à 19 événements déclarés | 0 % |
| Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues (84 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| De la Petite-Ourse de Nédélec (70 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| De la Grande-Ourse de Notre-Dame-du-Nord (72 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Marie-Immaculée et Du Carrefour de Latulipe (126 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Gilbert-Théberge primaire de Témiscaming (162 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Gilbert-Théberge secondaire de Témiscaming (88 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Marcel-Raymond de Lorrainville (352 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord (287 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |

3.2.2. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Quelques situations de violence et d'intimidation ont été déclarées à la direction générale. Les gestes reprochés de nature verbale passent des moqueries, rumeurs, commentaires inappropriés au dénigrement et à l'exclusion. En ce qui concerne les gestes de nature physique, il en va de la bousculade, des morsures, des coups de poing aux bagarres. Toutes ces situations ont fait l'objet d'interventions de la part de la direction et des services des écoles ainsi que d'appel aux parents. Aucun événement de violence ou d'intimidation ayant été signalé à la direction générale n'a fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

3.3. Procédure d'examen des plaintes

Le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève est en vigueur depuis le 22 mars 2010. Il établit clairement le processus que doivent suivre l'élève ou ses parents, lorsqu'ils souhaitent déposer une demande de règlement de différend (plainte) auprès du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Pour l'année 2022-2023, une plainte a été reçue et traitée par le responsable de l'examen des plaintes.

La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, à la section Parents et élèves « Plainte - protecteur de l'élève ».

Consultez le rapport du protecteur de l'élève, celui-ci étant annexé au présent rapport annuel.

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

Répartir entre le Centre de services, ses écoles et ses centres, les subventions, le produit de la taxe scolaire et les autres revenus du Centre de services scolaire.

Les principes de répartition annuelle des revenus

Les règles de répartition permettent de constater que le partage des ressources est le plus équitable possible. Ces règles tiennent compte des besoins exprimés par les établissements lors des différentes rencontres concernant l'organisation scolaire.

Elles sont révisées annuellement de façon à tenir compte des éléments suivants :

- Des recommandations du Service des ressources financières suite à l'analyse des règles budgétaires du MEQ;
- Des recommandations du comité de budget;
- Des recommandations découlant des différents comités consultatifs;
- Des décisions et recommandations du comité consultatif de gestion;
- Des décisions du conseil d'administration.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Annuellement, le Centre de services scolaire établit, dans le respect de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique, le montant qu'il retient pour répondre à ses besoins et à ceux de ses comités :

- Besoins du Centre de services à l'égard de ses responsabilités d'employeur du personnel du Centre de services;
- Besoins du Centre de services à l'égard du fonctionnement des services;
- Besoins du Centre de services à l'égard de ses responsabilités de propriétaire des immeubles;
- Besoins du Centre de services pour répondre aux objectifs de la planification stratégique.

Pour ce faire, le Centre de services scolaire met à jour, annuellement, les documents suivants :

- L'organigramme du Centre de services scolaire;
- Les plans d'effectifs : des hors-cadres, cadres, du personnel professionnel et du personnel de soutien sous sa responsabilité;
- Les prévisions budgétaires de chacun des services et des établissements : en fonction de la clientèle scolaire, des superficies propres à chaque établissement, de situations particulières ou très précises et des mesures dédiées aux établissements;
- Les prévisions budgétaires spécifiques en investissement selon les taux et par personne établies dans le cadre financier de l'année financière concernée.

Ces montants sont présentés au conseil d'administration.

4.2. Ressources financières

L'année 2022-2023 signe le retour à la normale pour nos activités d'enseignement. La désinfection des établissements s'est poursuivie jusqu'à la mi-mai. En 2022-2023, le Ministère continue d'investir en éducation. Ces réinvestissements nous permettent de maintenir ou d'ajouter des services à nos élèves. La clientèle se maintient selon nos prévisions. La formation générale aux adultes continue d'offrir la formation à distance. Elle représente 4,3 \$ millions de revenus de l'année, soit 7,7 % des revenus du Centre de services scolaire. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, nos revenus totalisent 56,2 \$ millions comparativement à 49,5 \$ millions, soit une hausse de 14 % par rapport à la même période l'an passé.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 %, passant de 49,5 \$ millions en 2021-2022 à 50,7 \$ millions en 2022-2023. Le surplus d'exercice s'établit à 5 479 076 \$ à la fin de l'année. Cette année, nous avons traité les immobilisations contenant de l'amiante. Le Ministère a introduit une nouvelle norme comptable sur la mise hors service des immobilisations corporelles. Cette nouvelle norme a entraîné un redressement de (4 444 758 \$) à notre surplus cumulé. Le Ministère a financé l'application de cette nouvelle norme en 2022-2023. Sans cette norme, notre surplus s'élèverait à 1 034 318 \$.

Voici les résultats :

| RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2023 | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| | Résultats réels 2023 | Résultats réels 2022 | Variation \$ |
| REVENUS | | | |
| Subvention MEQ | 46 604 992,88 \$ | 45 158 328,52 \$ | 1 446 664,36 \$ |
| Subvention d'investissement | 2 913 315,46 | (3 225,29) | 2 916 540,75 |
| Autres subventions et contributions | 76 853,11 | 85 583,92 | (8 730,81) |
| Taxe scolaire | 1 179 124,37 | 1 166 746,18 | 12 378,19 |
| Droits de scolarité | 63 913,14 | 14 828,78 | 49 084,36 |
| Ventes de biens & services | 906 534,04 | 881 416,62 | 25 117,42 |
| Revenus divers | 1 072 658,39 | 855 870,22 | 216 788,17 |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 3 378 353,19 | 1 318 152,66 | 2 060 200,53 |
| Total des revenus | 56 195 744,58 \$ | 49 477 701,61 \$ | 6 718 042,97 \$ |
| CHARGES | | | |
| Activités d'enseignement | 20 458 240,16 \$ | 19 903 598,86 \$ | 554 641,30 \$ |
| Activités de soutien à l'enseignement | 13 125 118,18 | 12 506 604,96 | 618 513,22 |
| Services d'appoint | 5 200 786,39 | 4 639 438,33 | 561 348,06 |
| Activités administratives | 2 803 974,05 | 2 568 344,16 | 235 929,89 |
| Act. relatives aux biens meubles et immeubles | 7 074 967,72 | 6 177 299,58 | 897 668,14 |
| Activités connexes | 2 295 042,26 | 3 619 544,42 | (1 324 502,16) |
| Charges liées à la var. de la prov. av.sociaux | (221 878,65) | 63 918,37 | (285 797,02) |
| Gain sur disposition d'immobilisation | (19 582,00) | 0,00 | (19 582,00) |
| Total des charges | 50 716 668,11 | 49 478 748,68 | 1 237 919,43 |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE | 5 479 076,47 \$ | (1 047,07) \$ | 5 480 123,54 \$ |

Depuis 2008, le Centre de services scolaire est entré dans le périmètre comptable du gouvernement. Ce qui signifie que nous devons suivre les règles d'appropriation de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice financier. Notre surplus libre est de 2 869 208 \$. Lors de la production du budget, nous retrouvons les indications du Ministère pour l'utilisation de notre surplus libre.

Le vérificateur confirme que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

4.3. Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées (1) | Heures supplémentaires (2) | Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2) | Nombre d'employés pour la période visée |
|--|------------------------|----------------------------|---|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 40 637,10 | 0,00 | 40 637,10 | 27 |
| 2. Personnel professionnel | 49 412,18 | 45,63 | 49 457,81 | 46 |
| 3. Personnel enseignant | 279 232,02 | 256,87 | 279 488,89 | 386 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 172 193,61 | 823,00 | 173 016,61 | 247 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 23 767,99 | 796,23 | 24 564,22 | 26 |
| Total en heures | 565 242,90 | 1 921,73 | 567 164,62 | 732 |

- Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

| | |
|--|--|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo | 559 419,97 |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le (MEQ) via CollecteInfo | 567 164,62 |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A) | 7 744,65 |
| Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation) | Non Notre cible est identique à la cible de 2021-2022. Un rehaussement de notre cible est prévu pour l'année 2023-2024. Toutefois, un suivi ciblé sera fait dans les départements où le nombre est plus élevé afin de valider les raisons du dépassement. |

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

| | Nombre de contrats | Montant de contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|----------------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique | 1 | 57 000 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 29 | 3 618 030 \$ |
| Total | 30 | 3 675 030 \$ |

4.5. Ressources matérielles et technologiques

4.5.1. Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

| 2021-2022 | 2022-2023 | | |
|-----------------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Solde non investi ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies ni engagées |
| 14 965 \$ | 3 092 011 \$ ** | 5 361 212 \$ ** | 399 165 \$ ** |

** Réf. : Allocation projet investissement centre 426/427 au 30 juin 2023

4.5.2. Ressources informationnelles

- Investissements et dépenses

Les tableaux qui suivent indiquent les investissements et les dépenses reliés aux projets ou aux activités en ressources informationnelles, réalisés au cours de l'année financière 2022-2023.

| Investissements | Montant |
|---|-------------------|
| Outils numériques pour la FP <i>Achat d'un simulateur de véhicules agricoles.</i> | 89 100 \$ |
| Remplacement du réseau de télécommunication filaire <i>Remplacement complet du réseau filaire de télécommunication des écoles (commutateurs).</i> | 422 300 \$ |
| Outils numériques secteur des jeunes <i>Acquisition d'ensembles numériques et robotique, stations fixes pour enseignants, incidents matériels.</i> | 155 800 \$ |
| Systèmes administratifs <i>Amélioration de pratiques, implantation du système ACHAT, remplacement de postes de travail et amélioration du système pour les services de garde.</i> | 86 300 \$ |
| TOTAL | 753 500 \$ |

| Dépenses de fonctionnement | Montant |
|---|---------------------|
| Ressources humaines <i>Salaires et bénéficiaires marginaux.</i> | 736 400 \$ |
| Service d'infrastructure <i>Téléphonie, fournitures et matériel, logiciels, imprimerie.</i> | 196 000 \$ |
| Système de soutien <i>Déplacements, entretien/réparations, logiciels, contrats de service, consultants.</i> | 295 300 \$ |
| Service de gouvernance <i>Perfectionnement et déplacements.</i> | 9 900 \$ |
| TOTAL | 1 237 600 \$ |

- Principales initiatives effectuées en RI

Au cours de l'année 2022-2023, le Service des ressources informationnelles a effectué les principales initiatives décrites ci-dessous.

- Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CTI)

Le CSSLT a entrepris depuis environ un an, un processus de migration de son centre de traitement de l'information vers l'infonuagique en vue de respecter le décret 596-2020 « Programme de consolidation des centres de traitement informatique ».

La consolidation vise principalement à augmenter le degré de protection des actifs informationnels en modernisant et en optimisant ses infrastructures technologiques. Le CSSLT a également comme objectif, du fait de la modernisation de son infrastructure, de baisser son coût total de possession qui considère les coûts des actifs eux-mêmes, mais aussi les coûts d'opération et de gestion.

Parmi les bénéfices d'un tel changement, on retrouve la performance, l'efficacité, la sécurité, la stabilité, la disponibilité, la modernité et éventuellement, l'expertise et le soutien.

- Amélioration de la sécurité de l'information

Outre le remplacement du réseau de télécommunication, le CSSLT s'est engagé dans un processus d'amélioration continue en sécurité de l'information afin de respecter les meilleures pratiques dans ce domaine et ainsi protéger les données de l'organisation et les renseignements personnels dont elle a la garde.

- Modernisation des processus de gestion de son centre de services informatiques

Le Service des ressources informationnelles a entrepris un processus de modernisation de ses pratiques par la mise en place d'un outil de gestion de centre de services informatiques moderne qui respecte la norme ITIL recensant les meilleures pratiques dans le domaine. L'outil C2 a été choisi et sera mis en service en 2023-2024. Il est à noter que cet outil pourra être mis à contribution pour la transformation numérique de certains processus d'affaires dans les autres sphères d'activités administratives du CSSLT.

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

Déposé le 30 juin 2023
René Forgues
Protecteur de l'élève

Introduction :

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3) ainsi qu'à la disposition du Règlement de votre Centre de services scolaire concernant la procédure du traitement et de l'examen des plaintes, un rapport annuel est déposé par le protecteur de l'élève afin de faire état des demandes reçues et les interventions menées au cours de la période de référence.

Le présent rapport annuel constitue le deuxième rapport produit par le soussigné depuis mon entrée en fonction, le 1^{er} juillet 2020. Dans un premier temps, le rapport va exposer le mandat du protecteur de l'élève. De plus, il clarifiera le mode de traitement des demandes, certaines définitions utiles ainsi qu'un inventaire des demandes reçues, des interventions effectuées et des avis.

Message du protecteur de l'élève :

Je suis diplômé en droit de l'Université Sherbrooke. Dans le cadre de ma carrière professionnelle, j'ai assumé de nombreuses responsabilités toutes reliées à la jeunesse.

Que ce soit comme enseignant, travailleur social, directeur des services de réadaptation de deux centres de réadaptation pour jeunes en difficulté, la jeunesse et les services offerts ont toujours été la centration de mes préoccupations.

De plus, mes connaissances du milieu scolaire ont été approfondies grâce à mon implication à différents niveaux : membre d'un conseil d'établissement, commissaire et membre du comité d'éthique et de gouvernance de l'ancienne Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

Je termine ma deuxième année en tant que protecteur de l'élève. Je tiens à souligner la collaboration des parents lors de leur démarche dans l'intérêt de leur enfant ainsi que celle des centres de services scolaires afin de trouver une solution des situations portées à ma connaissance.

Mandat du protecteur :

Le protecteur de l'élève est un tiers neutre dont le rôle est de recevoir et de traiter les insatisfactions des parents et élèves après que ces derniers aient épuisé les différents recours mis à leur disposition par le Centre de services scolaire.

Lors de l'analyse de la plainte, celle-ci peut se transformer en une consultation, être traitée comme recevable ou non, fondée ou non.

De plus, le protecteur peut appliquer un mode de traitement formel ou informel.

Le protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel. Son mandat est d'évaluer le bien-fondé de la plainte et de transmettre son avis au conseil d'administration en faisant part de son analyse, de ses conclusions et s'il y a lieu de ses recommandations eu égard de la situation.

Les recommandations peuvent concerner soit la situation de la plainte ou plus largement des améliorations face aux pratiques du centre de services scolaire. Le conseil d'administration pourra adopter ou non les recommandations du protecteur de l'élève.

Mode de traitement des demandes :

Le protecteur de l'élève est une instance de dernier recours. Ainsi, avant de s'adresser au protecteur de l'élève, le plaignant doit s'adresser directement à la personne concernée pour lui exposer son point de vue et trouver une solution. Par la suite, si l'insatisfaction persiste, il s'adressera à la direction d'école, puis à la personne responsable des plaintes du centre de services scolaire.

L'objectif de ce processus est de faire en sorte que le problème se règle le plus près possible de sa source et des personnes concernées. Cette façon de faire permettra aux personnes impliquées d'y apporter des solutions. De plus, il tend à favoriser un règlement rapide de la problématique.

L'intervention du protecteur consistera à ramener les commentaires du plaignant aux personnes concernées par la problématique, et ce, dans un esprit de recherche de solution. Dans cette perspective, les demandes reçues sont à priori considérées comme étant des consultations sauf si le parent ou l'élève dépose une plainte formelle.

Lors du dépôt d'une plainte formelle, le protecteur en effectue une analyse. Certaines nécessitent une enquête et de proposer des correctifs, s'il y a lieu. D'autres pourront être non fondées ou non recevables.

Définitions utiles :

Consultation : Il s'agit de la recherche d'information ou de précision pouvant amener une solution dans une situation rencontrée par le demandeur.

Plainte non recevable : Une demande est formulée expressément par un plaignant, mais les voies de recours n'ont pas été préalablement épuisées ou que cette demande n'entre pas dans le mandat de protecteur de l'élève.

Plainte recevable : Le demandeur a suivi les étapes préalables et sa plainte n'apparaît pas comme étant frivole ou de mauvaise foi.

Plainte non fondée : L'analyse de la plainte a mis en évidence le respect des politiques et des intérêts de l'élève.

Plainte fondée : L'analyse démontre qu'une politique n'a pas été respectée ou qu'une situation n'a pas été traitée de façon équitable ou qu'elle nécessite un traitement eu égard des circonstances.

Mode de traitement informel : C'est une approche à trouver une entente amiable répondant aux besoins, préoccupations et intérêts mutuels des parties.

Mode de traitement formel : C'est une procédure consistant à analyser le bien-fondé de la plainte reçue à la suite d'une vérification des faits allégués. Cette analyse exige une réponse écrite au plaignant et des recommandations, s'il y a lieu.

Nature des services

Généralités :

| | Nombre total |
|--------------------------------|--------------|
| Appels reçus | 0 |
| Courriels reçus | 1 |
| Plaintes officielles (fondées) | 1 |

| Objet de la plainte ou demande | Traitement de la plainte par le protecteur de l'élève | Suivi de la plainte |
|--|---|--|
| 1. Reçue par courriel - Contestation d'un billet d'infraction amenant éventuellement une suspension du transport scolaire. | Demande recevable et traitée en mode formel par la production d'un rapport avec recommandation de retirer le billet d'infraction. | Rapport déposé au conseil d'administration. Celui-ci n'a pas retenu ma recommandation. |

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

- 1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- 2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- 3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Les bons coups des établissements...

École primaire Béarn-Fabre – École de l'Assomption (Fabre)

Les élèves de 2^e année, sous la supervision de leur enseignante, M^{me} Audrey Leroux, ont monté une belle pièce de théâtre. Ils ont beaucoup appris sur le métier de comédien!

La mémoire, la technique, les décors... Tout a été travaillé avec persévérance. Des heures de pratiques qui ont valu grandement la peine! Ce fut un succès!



École primaire Béarn-Fabre – École Notre-Dame (Béarn)

Les élèves de l'école Notre-Dame de Béarn ont foulé les planches du Rift en présentant leur spectacle « Imagine-toi donc... ». Un magnifique projet qui a été orchestré par l'équipe-école ainsi que M. Guillaume Beaulieu, notre conteur préféré!

Durant toute l'année, les élèves ont écrit, peaufiné leur texte, appris par cœur et vaincu le stress de monter sur scène le 13 juin! Une soirée d'histoires témiscamiennes racontées avec humour à la manière des « conteurs-menteurs d'autrefois ».



École primaire Saint-Isidore de Laverlochère

L'équipe-école de Laverlochère est très dynamique et remplie d'idées de projets lorsque l'on parle de popote!

En effet, durant l'année, les élèves de 3^e année ont cuisiné leur propre beurre dans le cadre d'un cours de sciences! Il fallait les voir suivre les étapes avec attention et déguster leur produit avec délectation!

Les élèves de 6^e. quant à eux, ont réalisé une vente de pâtisseries. Merci aux parents et grands-parents qui nous ont aidés. Quelle belle collaboration école-communauté!



École primaire Saint-Gabriel de Ville-Marie

Les petits journalistes

Le projet des petits journalistes a été créé afin d'exposer au grand public les belles choses qui se passent dans notre école. Le but étant de promouvoir les projets ou événements qui se passent entre les quatre murs d'une classe et qui, la majorité du temps, y restent cachés.

Un groupe de huit élèves s'est investi dans ce concept de journalisme. Les enseignants les invitent dans leur classe afin de faire des entrevues avec eux et les élèves sur le projet en cours. Un élève technicien tourne les images, les journalistes font les entrevues et un groupe d'élèves fait le montage des images tournées afin de produire un petit journal visuel. Ils partagent ensuite cette réalisation sur les réseaux sociaux de l'école afin d'avoir une grande visibilité.

Les élèves qui font partie du projet ont reçu une formation avec une journaliste de la région, M^{me} Tanya Neveu, afin de savoir comment s'y prendre pour structurer de bonnes entrevues pertinentes. Ils ont aussi eu une formation sur le montage vidéo à partir du logiciel Imovie sur leur tablette.

Le but est de couvrir le plus d'événements possible, du plus petit au plus grand, afin que parents, grands-parents et communauté puissent en profiter.

Le projet « Les petits journalistes » est lauréat du Défi OSEntreprendre! Félicitations à M^{me} Karine et à toute son équipe de journalistes!

Village de Noël

Un gros WOW sur toute la ligne pour cette belle journée féérique!

Le marché de Noël fut un immense succès. Le comité organisateur voulait créer un village de Noël et nous pouvons dire que ce fut toute une réussite. Un merci spécial au comité organisateur !



Merci aussi aux membres du personnel ainsi qu'aux élèves qui se sont tous impliqués pour offrir diverses créations. Bravo aux élèves de 6^e année et à M^{me} Karine qui ont chanté en chœur des chants de Noël pendant les visites au marché! Vos chants ont créé une ambiance extraordinaire. Merci aussi à nos petits lutins et petites lutines!

De nombreux visiteurs sont venus nous encourager et l'argent amassé servira à nos futures activités scolaires.

Service de garde

Le 28 avril, un rallye scientifique a été organisé pour les élèves du service de garde. La participation des élèves du service de garde et des jeunes animateurs a été très appréciée.

Un gros merci à nos éducatrices et à nos grands qui sont venus nous aider.



La gestion du cerveau

Tout au long de l'année, les élèves de tous les cycles ont eu la chance de vivre différents ateliers en lien avec la gestion du cerveau. M^{me} Vanessa et M^{me} Jessica ont présenté le programme : OPTI-NEURONES. Nous découvrons et apprenons le fonctionnement de notre cerveau. Cela nous permettra de mieux gérer nos émotions, de comprendre comment nous apprenons et comment arriver à être disponibles aux apprentissages.

Tous les élèves seront mieux outillés pour connecter leurs neurones.



École primaire Marie-Immaculée de Latulipe

L'année scolaire 2022-2023 aura été marquée par le retour d'un spectacle de fin d'année présenté par les élèves du primaire. Cet aboutissement, réfléchi et encouragé dès le début de l'année, a permis aux élèves de la 1^{re} à la 6^e année de recevoir des ateliers d'art dramatique préparés et animés par M^{me} Louise Lavictoire, artiste multidisciplinaire. Ainsi, les projets montés dans le cadre de cette collaboration ont côtoyé les numéros créés par les élèves des différents groupes, dont les élèves du préscolaire. La présentation du spectacle fut un grand succès auprès des familles qui se sont déplacées en grand nombre.



L'organisme Fusion Jeunesse a aussi été présent tout au long de l'année avec nos élèves du 3^e cycle. Ceux-ci ont pu expérimenter la robotique à l'aide du programme Lego First. Les élèves de 5^e année et certains élèves de 6^e année ont même participé à une compétition régionale tenue à Rouyn-Noranda. Pour clore le tout, l'équipe de Fusion Jeunesse a organisé un grand rassemblement à la salle Richelieu de Lorrainville où les jeunes participaient à une dernière compétition amicale et occupaient des kiosques où l'on présentait des exemples d'utilisation d'énergie renouvelable.

L'équipe-école a également préparé des activités variées tout au long de l'année. Mentionnons les activités de l'Halloween, celle de Noël, le brunch de janvier et la sortie cinéma et glissade à Ville-Marie pour la relâche et du basketball de janvier à mai. Il faut également mentionner la créativité des élèves de 6^e année, sous la supervision de l'enseignant d'éducation physique, dans la préparation et l'animation des ateliers lors des olympiades de fin d'année.



École primaire Marie-Assomption de Saint-Bruno-de-Guigues

Les élèves de l'école Marie-Assomption ont vécu plusieurs activités au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Semaine de la famille

Nous avons accueilli les parents lors d'un dîner hot dog pour souligner la semaine de la famille. De plus, ils étaient invités à participer aux activités en après-midi : zumba et jeux de société.



Olympiades

Ce fut une belle journée où les élèves ont eu beaucoup de plaisir. De plus, ils ont eu la chance de repartir avec une petite surprise : un disque pour profiter des plaisirs de jouer dehors. Les ateliers ont été animés par les élèves de la classe de 6^e année.



Spectacle de fin d'année

Les élèves ont présenté leurs projets réalisés dans le cadre de leur cours d'art dramatique. Certains ont eu la chance de créer d'autres numéros variés : danse, gymnastique, cheerleading, chant, magie, corde à sauter, montage vidéo, flûte et animation.

Activités hivernales

Différentes activités ont été organisées au cours de l'hiver : randonnée dans les sentiers Récré-eau des Quinze, olympiades d'hiver, ski de fond et ski alpin.



École primaire Notre-Dame-de-Liesse de Saint-Eugène-de-Guigues

Projet avec le Club de l'Âge d'Or

Les deux classes de CPP ont préparé une activité avec les membres du club de l'Âge d'Or de Saint-Eugène-de-Guigues. Un excellent repas a été servi par M^{me} Caroline Beauregard-Descôteaux et son équipe. Ils ont partagé des jeux et des petits moments de bonheur. En terminant l'activité, les élèves ont remis un cadeau au club de l'Âge d'Or en guise de remerciement. Ce local est parfait pour réaliser de beaux projets.



Projet correspondance

Les élèves de 2^e année ont réalisé un projet de correspondance avec les élèves de l'école de Latulipe. À la fin du mois de mai, ils se sont rencontrés. Lors de cette rencontre, de belles activités étaient au menu : cours d'éducation physique, rallye et lecture à la bibliothèque, dîner pique-nique, récréations et dessin de leur moment préféré. Ce fut une belle journée très appréciée !



Marché aux livres

Les élèves ont organisé un marché aux livres. Ils étaient invités à apporter des livres inutilisés qu'ils voulaient offrir. Lors de la journée du marché aux livres, les élèves se choisissaient des livres gratuitement. Les élèves ont partagé de beaux livres et les sourires étaient présents sur tous les visages.

Activités spéciales

Les élèves ont vécu plusieurs activités intéressantes. Il y a eu du parrainage entre la maternelle 4 ans et la 2^e année ainsi qu'un parrainage entre la 1^{re} année et la maternelle 5 ans. Sur l'heure du dîner, il y a eu du patinage, glissade dans la pente et du drumfit. Il y a eu le projet de broderie avec M^{me} Jacqueline en 2^e année. Finalement, les élèves du 1^{er} cycle ont reçu 18 cours d'art dramatique durant l'année scolaire.



Robotique

Les élèves de la maternelle 4 ans ont vécu des activités en robotique : Ozobot, Dasah, robot souris et bee-boot.

Publication d'un livre

Une élève de la classe de CPP2 a écrit et publié un roman de science-fiction : Sortilège. Elle a été supervisée par son enseignante et M^{me} Hélène Gilbert.

École primaire de l'Étoile-du-Nord – École de la Grande-Ourse (Nédélec)

Les élèves ont vécu plusieurs activités et projets tout au long de l'année scolaire 2022-2023. Le club des petits déjeuners est toujours apprécié des élèves et du personnel.

SCP (soutien aux comportements positifs)

SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage en respectant les trois valeurs suivantes : respect, responsabilité et fierté. Tous les lundis, les enseignantes affichent une photo d'un élève de sa classe au tableau d'honneur en indiquant la valeur qui a été respectée. Une fois par mois, il y a une présentation Team qui présente tous les élèves qui ont été au tableau d'honneur. À la fin de la présentation, les élèves sélectionnés reçoivent un certificat. De plus, trois fois durant l'année scolaire, il y a une activité spéciale pour récompenser les efforts des élèves. En décembre, ils ont eu une collation spéciale (barbe à papa) et ils ont participé à différentes activités organisées par les membres du personnel de l'école. En mars, ils ont visionné un film au théâtre du Rift. En juin, ils ont reçu la visite du labyrinthe des insectes.



Social élèves

Tous les mois, une classe invite un autre groupe afin de vivre une activité par exemple : jeu de société, jeu dans le gymnase, bricolage... Le but de ces activités est de créer des liens entre les élèves des autres classes.

Spectacle d'art dramatique

Les élèves, dans le cadre du cours d'art dramatique, ont présenté deux spectacles, un à Noël et l'autre à la fin d'année. De nombreux parents sont venus assister à ces représentations.

Activités sportives

Les élèves de 6^e année sont allés faire du ski alpin à Rouyn-Noranda et ceux de 5^e du ski de fond à Pointe-aux-Roches à Latulipe.

Tous les élèves ont apprécié les olympiades et la journée d'hiver.



École primaire de l'Étoile-du-Nord – École de la Grande-Ourse (Notre-Dame-du-Nord)

Activité culturelle

Dans le cadre de culture à l'école, les élèves ont vécu quelques activités culturelles. Les élèves ont participé à des ateliers de cirque avec Le Cirque Collini. Cela leur a permis d'éveiller leur créativité tout en bougeant. De plus, ils ont fabriqué de magnifiques bijoux avec une joaillière. Finalement, ils ont visité l'école du rang 2 à Authier.



Projet lecture

Les élèves de 3^e et 4^e année ont réalisé un projet de lecture sur les dragons. Ils ont apprécié ce projet très motivant.



Spectacle d'art dramatique

Les élèves, dans le cadre du cours d'art dramatique, ont présenté deux spectacles, un à Noël et l'autre à la fin d'année. De nombreux parents sont venus assister à ces représentations.



Fête de la lecture

Les élèves de 4^e année ont vécu une fête de la lecture afin de souligner le nombre de romans lus collectivement. Pour fêter cela, ils ont réalisé de petites voitures tout en travaillant la géométrie. Les élèves ont eu la chance de lire dans la petite voiture qu'ils ont fabriquée!

Robotique

Les élèves ont appris à programmer des robots : ceux de 6^e année ont programmé les EV3 et ceux de 4^e année DASH.

École primaire Gilbert-Théberge de Témiscaming

Sous la thématique du cirque, les élèves du primaire ont pu vivre différentes activités tout au long de l'année scolaire 2022-2023. Un rallye de la rentrée, des activités de l'Halloween, notre concours de glisse ainsi que notre compétition de volleyball en fin d'année ont été réalisés en lien avec le thème du cirque. Des ateliers de cirque ont même été offerts à tous les élèves du primaire par le Cirque Collini, venu partager leur passion.



En février, neuf élèves de la 5^e année se sont rendus à Rouyn-Noranda pour une compétition de robotique. Ces derniers ont travaillé fort tout au long de l'année afin de pouvoir participer à cet événement d'envergure. Il s'agissait d'une première pour notre école. L'équipe s'est classée au 7^e rang sur 15 équipes au niveau de la compétition de robotique. Ils sont tout de même revenus à EGT en ayant remporté le prix des valeurs fondamentales prônées par la Ligue Lego First.



La comédie musicale de l'école Gilbert-Théberge a fait un grand retour cette année. Sous le thème, C'était une fois..., nos comédiens et nos chanteurs nous ont fait rire et pleurer devant cette parodie des contes de fées. Cette pièce, pleine de rebondissements où l'on danse et chante sur des airs connus, nous a permis de constater tout le talent de nos élèves. Le spectacle a été présenté devant toutes les classes en après-midi, pour ensuite être présenté au grand public en soirée. La sortie en valait le coup! Merci aux deux instigatrices du projet, M^{mes} Nathalie Demers et Véronique Gilbert!

En juin, quelques élèves de la 4^e à la 6^e année sont allés aux Résidences Témiscaming afin de faire profiter les résidents de leurs talents musicaux. Les résidents ont pu les écouter jouer de la flûte, de la guitare et des chansons reprises de la comédie musicale! Voilà une belle façon de redonner au prochain! Merci à tous les participants et à M^{me} Nathalie Demers.



École secondaire Du Carrefour de Latulipe



Les élèves du secondaire de l'école Du Carrefour ont encore profité des activités présentées dans le cadre du projet plein-air. Ils ont expérimenté le canot, la pêche, le vélo, le repérage, la randonnée pédestre, le fumage de la viande et bien d'autres activités. La sortie en ski alpin au Mont Kanasuta a aussi été un grand succès et une découverte pour plusieurs.

Outre les matières régulières enseignées, les élèves ont pu toucher à la menuiserie, la cuisine avec La tablée des chefs et un projet multimédia. Cette année a aussi vu naître l'Est-couade, notre équipe de badminton entraînée par notre enseignant en éducation physique. Les élèves intéressés ont eu la chance de pratiquer ce sport et de participer aux tournois RSEQ contre d'autres athlètes de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Toujours dans le domaine sportif et culturel, nous avons reçu la visite des organisateurs du Raid Aventure témiscamien, de plusieurs maires des municipalités et des membres de la communauté pour la conférence de presse annonçant le lancement de celui-ci. Nous sommes fiers d'avoir reçu ces gens inspirants pour faire la promotion de notre territoire et de ces attraits. Ce rendez-vous sera présenté en septembre 2023.

En terminant, ces quelques activités mentionnées tant au primaire qu'au secondaire ne font qu'effleurer l'ensemble des activités récréatives ou éducatives vécues durant cette année scolaire. Les écoles Marie-Immaculée et Du Carrefour sont très vivantes.



École secondaire Gilbert-Théberge de Témiscaming

Au cours de la semaine de la culture en septembre 2022, l'école Gilbert-Théberge a eu l'honneur de recevoir M. Frédérick Fournier (conteur, comédien). M. Fournier a raconté à tous les élèves de l'école deux légendes inspirées de personnages ayant vécu ou vivant encore à Témiscaming. Lors de cette prestation « Cœur à contes », il était accompagné de M^{me} Mélissa Rockburn.



Il a également rencontré les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire pour un atelier d'écriture sur la légende. Les élèves devaient s'inspirer de l'histoire d'une personne qui a demeuré ou qui demeure toujours à Témiscaming (on peut retrouver ces histoires dans le livre du 100^e anniversaire de la ville de Témiscaming).

Quelques textes composés par les élèves ont été lus par le conteur en soirée au musée de la gare de Témiscaming.

Cet atelier d'écriture a été grandement apprécié par les élèves de l'école Gilbert-Théberge.



En début d'année scolaire, tous les élèves ont eu la chance de participer à une activité plein-air au parc national d'Opémican. Cette sortie a permis aux étudiants et aux enseignants de créer des liens entre eux, tout en participant à des activités enrichissantes et en profitant des couleurs de l'automne!

Dans le cadre des cours d'entrepreneuriat et de menuiserie au secondaire, les élèves de 5^e secondaire et leur enseignante, M^{me} Carine Houle, ont réalisé un partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue pour construire des nichoirs à hirondelles qui furent offerts aux personnes âgées et aux agriculteurs de la région. La représentante du Carrefour est venue faire de la pyrogravure avec les élèves afin d'embellir les nichoirs et de laisser le nom de l'école sur chacun d'eux. Un seul couple d'hirondelles rapporte 250 à 350 portions d'insectes par jour au nid. Une belle façon de réduire la quantité des insectes nuisibles dans la cour des propriétaires!

En tout, c'est plus de 15 nichoirs qui ont été offerts! Une belle réussite vécue dans notre école!



École secondaire Marcel-Raymond de Lorrainville



L'année scolaire 2022-2023 a été riche en événements. Nos élèves se sont particulièrement démarqués en remportant les grands honneurs dans la compétition de la Tablée des Chefs se déroulant à Montréal. Le samedi 3 juin dernier, les chefs étudiants de EMR étaient en action à la grande finale nationale des Brigades culinaires à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, à Montréal.

Les cinq meilleures brigades du Canada y étaient réunies pour concocter un festin à base de saumon, de roquette et de fenouil.

Notre brigade a tenu les juges et les spectateurs en haleine avec ses choix audacieux et a épaté la galerie avec des techniques dignes des plus grands pour remporter les grands honneurs et revenir avec le trophée!

Le projet « Chandail à ton image » a lui aussi été reconnu au niveau local et régional en remportant le prix « OSEntendre ». Les élèves vendaient des chandails personnalisés aux élèves et au personnel de l'école.

Ils se sont occupés de la conception, de la mise en marché, de l'impression sur les chandails en y insérant le nom de l'école ainsi que la distribution de ceux-ci.

Plusieurs activités culturelles, sportives et académiques ont fait vibrer les élèves de l'école. Nous n'avons qu'à penser au retour de la Ligue d'improvisation, la LIMR, les sorties d'escalade, les sorties à la piscine à Témiscaming, les compétitions de volleyball ou de badminton avec nos équipes très performantes des Tamias.



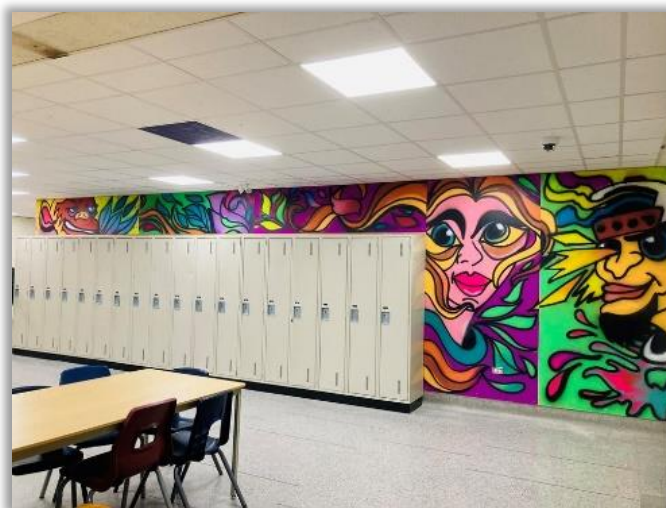
La vie de l'école a été aussi très dynamique et variée. Plusieurs activités et journées à thème se sont déroulées. En nouveauté cette année, nous avons eu l'inter-écoles de balle donnée, des ateliers de mécanique, ateliers de macramé et plusieurs autres.



École secondaire Rivière-des-Quinze de Notre-Dame-du-Nord

Encore une fois cette année, les élèves ont eu la chance de vivre plusieurs activités sportives, éducatives et culturelles au courant de l'année 2022-2023. Nous n'avons qu'à penser qu'au parcours dramatique des élèves de 4^e secondaire, des différents spectacles des talents cachés, des activités sportives au gymnase et à l'aréna et des activités multiples sur l'heure du dîner supportées par notre équipe-école.

Plusieurs nouveautés ont vu le jour cette année. Deux projets majeurs ont été réalisés afin d'améliorer notre salle publique. Nos élèves des groupes d'arts ont accueilli M. Marc-André Boucher, tatoueur chez Tatouage Le Wendigo pour un projet « Graffiti » mis en place par le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue! Ces œuvres embellissent maintenant les murs de l'école. Nous sommes vraiment choyés d'avoir des collaborateurs hors du commun.



Nous sommes extrêmement fiers du travail de notre comité « salle publique » qui a décidé de se lancer à l'eau pour améliorer notre espace collectif! Leur travail s'est concrétisé juste avant la rentrée 2023-2024 des élèves. Des divans, tables et chaises sont apparus dans notre grande salle au plaisir des élèves de l'école. Un gros merci à nos élèves impliqués, Léa-Rose Boucher, Marilie Bergeron, Alexandre Dallaire, Timmy Laliberté et à nos enseignants sur le comité!

Grâce à l'implication de M^{me} Manon Gauthier, le basketball fait son arrivée à RDQ. Nos équipes de basketball ont su, dès leur première année d'activités, se démarquer et performer au-delà de nos attentes.

C'est avec une immense fierté que les Créations FPT (élèves de Formation Préparatoire au Travail) ont fabriqué des jeux de camping en bois. Trois types de jeux ont été produits et vendus à la communauté du Témiscamingue. Le projet a été mené de main de maître dans le cadre de leur cours d'atelier avec M. Éric Aumond et M^{me} Claudette Dufresne!



Centres Frère-Moffet et L'Envol

Les Olympiades en formation professionnelle

Deux élèves ont remporté la médaille d'or lors de la compétition régionale, il s'agit de Jérémie Lavigne en Plomberie & chauffage et Anabelle Rémillard en Secrétariat. Ces deux élèves ont ensuite participé aux Olympiades québécoises des métiers et des technologies qui se tenaient à Québec du 10 au 13 mai 2023. Lors de cet événement Anabelle Rémillard a remporté la médaille d'argent. Accompagnée de son enseignante Nancy Guimond, Anabelle a participé aux 27^e Olympiades canadiennes qui se tenaient à Winnipeg les 25 et 26 mai 2023 pour remporter à nouveau la médaille d'argent. Ayant été absents des Olympiades depuis 10 ans, les élèves du centre Frère-Moffet ont brillé cette année par leur performance!



Éducation des adultes



Avec la mise en place du programme Parents en action permettant à des parents de développer leurs compétences parentales et de réaliser un retour sur les bancs d'école, un service de garde communautaire a été créé au centre Frère-Moffet. Deux responsables de service de garde accueillent douze enfants âgés de 0 à 5 ans.

La formation à distance se porte bien au Centre de formation des adultes du Témiscamingue. C'est plus de 3 790 élèves à travers la province qui ont bénéficié de ce service afin d'atteindre leurs objectifs académiques de niveau secondaire.



De belles activités sont vécues au centre L'Envol de Témiscaming en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi. Les élèves ont cultivé des tournesols qu'ils ont ensuite vendus afin de remettre les profits à Mission Tournesol.

Service aux entreprises

Le SAE a augmenté son offre de service pour les formations destinées aux entreprises avec l'ajout des formations en santé-sécurité (travail en hauteur, chariot élévateur, nacelle/plateforme, cadenassage et espace clos).

Également, le SAE a su s'adapter aux demandes du secteur agricole en proposant des formations en espagnol pour la main-d'œuvre agricole étrangère, ce qui fut grandement apprécié.

Toujours dans le but d'étoffer l'offre en formation, plusieurs ateliers/formations ont pu être offerts à la population afin de se perfectionner dans des univers tels que la cuisine, le maraichage et les arbres fruitiers.





CONNECTÉ
À CE QUI
COMPTÉ

**Centre
de services scolaire
du Lac-Témiscamingue**

Québec

